

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 10 AVRIL 2012



| |
|---|
| N° 18 - AGENDA 21 LOCAL – ADOPTION DU PLAN D’ACTIONS |
|---|

Monsieur le MAIRE expose :

VU la délibération n° 1/2010 du Conseil municipal du 8 février 2010 portant création d'un Agenda 21 local, cette démarche devant permettre l'élaboration d'un plan d'actions garantissant le développement durable de notre territoire,
VU la délibération n° 2/2010 du Conseil municipal du 8 février 2010 relative aux modalités de mise en œuvre de cet Agenda 21 local et notamment à la création d'un Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM), instance de concertation élargie de l'Agenda 21 local,
VU la délibération n° 74/2010 du Conseil municipal du 12 juillet 2010 relative à la charte de fonctionnement du futur Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),
VU la Charte de fonctionnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal, annexée à la délibération n° 74/2010,
VU la délibération n° 86/2010 du Conseil municipal du 20 septembre 2010 portant création du Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),
VU la délibération n° 11/2012 du Conseil municipal du 16 janvier 2012 prenant acte du rapport final du Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),
VU la délibération n° 12/2012 du Conseil municipal du 16 janvier 2012 prenant acte des orientations stratégiques de l'Agenda 21 local,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, après une phase d'état des lieux et d'identification des enjeux communaux, conduite par le Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM), a arrêté sa stratégie locale de développement durable, à moyen/long terme, et décidé d'agir sur 3 axes majeurs,
CONSIDÉRANT que l'ensemble des parties prenantes au projet – élus, services municipaux, Conseil Economique, Social et Environnemental Municipal (CESEM) - a fait valoir ses propositions d'actions pour un Agenda 21 local, conformément aux orientations stratégiques précédemment définies,
CONSIDÉRANT que cette première phase d'un processus de concertation est aujourd'hui parvenue à son terme,
CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal de valider la fin de chaque grande étape de travail et de décider à cette occasion des actions prioritaires à conduire,

Après presque deux années d'un travail soutenu, collectif et respectueux d'une méthodologie claire et partagée ayant conduit à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le plan d'actions de l'Agenda 21 canéjanais.

Durant toute cette période, une large concertation a été conduite avec l'ensemble des parties prenantes : élus, services municipaux, instance de participation citoyenne.

L'élaboration de cet Agenda 21 local est donc issue d'un travail participatif, combinant :

- les propositions citoyennes émises lors des ateliers du CESEM et formalisées notamment dans un état des lieux intitulé « Eléments de réflexion du CESEM sur la Commune de Canéjan en matière de développement durable » ;
- les engagements politiques de l'équipe municipale dont l'ambition est de « gérer l'action communale selon les recommandations de l'Agenda 21, c'est-à-dire en se projetant vers l'avenir, en identifiant les nouveaux défis et en définissant les grandes orientations de progrès, dans le respect des principes de responsabilité et de précaution » ;
- les projets des services municipaux traduisant les engagements politiques liés à la mise en place d'une démarche d'Agenda 21 local.

Je sou mets aujourd'hui à votre examen le projet final de ce programme d'actions qui portera, pour sa première phase, sur la période 2012-2014, période tenant compte de l'échéance attendue du mandat municipal.

Ces actions, réalistes et pragmatiques, feront l'objet d'une évaluation, continue et partagée, afin de parvenir à concilier cohésion sociale, respect de l'environnement et efficacité économique.

Notre plan d'actions regroupe, autour de 3 grands axes, 28 actions claires qui concernent de nombreux champs de l'action communale.

Son impact net sur notre budget sera limité dans la mesure où ces actions se situent dans la continuité de programmes déjà engagés, faisant appel pour l'essentiel à des lignes budgétaires existantes.

Ce programme d'actions doit conduire davantage à redéfinir les conditions de mise en œuvre des moyens existants qu'à générer les dépenses nouvelles ; l'engagement dans une démarche de développement durable passe avant tout par l'adoption de nouvelles manières de penser et d'agir au quotidien.

Toute dépense fera l'objet d'une recherche de subventions.

Dès le mois de juin 2012, des fiches-actions viendront préciser les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les acteurs concernés, un budget et un calendrier « ad hoc », un ou des indicateurs d'évaluation et seront autant de « feuilles de route » pour les pilotes qui en auront la charge.

AXE 1 : UNE COMMUNE EXEMPLAIRE

OBJECTIF 1- Encourager des pratiques de mobilité et de transport plus durables.

TRANSPORT

Action 1 : Renforcer les services de transports en commun (état des lieux du service existant de transport : trajets, tarifs, etc. ; renforcement des liaisons avec les gares, le tramway et de l'intermodalité ; incitation au co-voiturage)

Action 2 : Faciliter les déplacements doux et alternatifs (achèvement du maillage de pistes cyclables, y compris en direction des parcs d'activités économiques ; développement des « stationnements » pour cycles ; liaisons piétonnes)

ACHATS ET USAGES RESPONSABLES :

Action 3 : Rationaliser les déplacements et renforcer la flotte municipale « propre »

OBJECTIF 2- Favoriser et promouvoir les comportements les plus « sobres » ainsi que les énergies alternatives (performance énergétique).

ACHATS RESPONSABLES :

Action 4 : Sensibiliser et former les agents et les élus pour une meilleure intégration de critères « Développement Durable » sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (alimentation scolaire, produits d'hygiène, entretien, phytosanitaires, etc.) et dans l'ensemble des marchés publics communaux

ÉNERGIE

Action 5 : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics (affichage et suivi des consommations)

Action 6 : Mettre en place d'un Plan pluriannuel d'Eclairage Public (efficacité énergétique)

Action 7 : Réaliser un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et proposer des dispositifs de réduction et/ou de compensation des GES

Action 8 : Soutenir les projets innovants (entreprises, particuliers) dans le domaine des réductions d'énergie (ex. : déploiement progressif de solutions de recharge électrique sur le territoire : bornes, stations d'échange de batteries)

BÂTIMENTS / ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Action 9 : Lancer une étude en vue de la réhabilitation des bâtiments publics existants pour une « enveloppe » plus performante

AXE 2 : UNE COMMUNE RESPONSABLE

OBJECTIF 1- Préserver les écosystèmes et les ressources naturelles

RESSOURCES NATURELLES

Action 10 : Réaliser un inventaire de la biodiversité sur la commune

Action 11 : Réduire la consommation en eau des bâtiments, équipements et espaces verts publics (bilan des consommations en eau des bâtiments, équipements et espaces verts publics ; développement des dispositifs d'économie, de récupération d'eau, poursuite de la lutte contre les déperditions)

ESPACES NATURELS :

Action 12 : Réaliser un plan de gestion et/ou de préservation des zones humides et des espaces forestiers communaux

Action 13 : Recenser les richesses patrimoniales et balisage des sentiers piétonniers

Action 14 : Objectif « Jardinons autrement ! » (culture et désherbage raisonnés, charte du « bien jardiner », etc.)

SOLIDARITÉ :

Action 15 : Etudier la mise en place de tarifications adaptées en fonction des usages (eau, déchets, etc.)

Action 16 : Soutenir l'acquisition de dispositifs d'économie et de récupération d'eau, généraliser l'opération « composteur », etc.

OBJECTIF 2- Informer pour éclairer les choix collectifs et individuels

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Action 17 : Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement auprès des jeunes publics, en partenariat avec les écoles (poursuite des actions de sensibilisation au tri des déchets, de plantation, concours « Mon école propre », etc.), le service Animation (diverses actions de sensibilisation : stage vidéo, etc.) et le CMJ

INFORMATION

Action 18 : Mettre en place des dispositifs d'information auprès des particuliers, des associations, des scolaires et des acteurs économiques sur les effets de certains comportements (sur l'Homme et le climat), sur les « bonnes pratiques » et les ressources du territoire (ressource en eau, gestion des déchets/tri sélectif, charte des jardins, mise à disposition de ressources documentaires.)

AXE 3 : UNE COMMUNE SOLIDAIRE

OBJECTIF 1- Maintenir un bon niveau de services à la population

SOLIDARITÉ

Action 19 : Concrétiser le projet de jardins familiaux

Action 20 : Poursuivre les efforts en faveur du développement de services à la personne dans le cadre du label « Bien Vieillir, Vivre Ensemble » (renforcement des liens intergénérationnels) : aider les personnes isolées (projet « voisins solidaires », ramassage déchets verts et des encombrants, etc.)

Action 21 : Favoriser la prise en compte des handicaps (actions de sensibilisation : journée dédiée, accès facilités des personnes aux structures municipales)

LOGEMENT

Action 22 : Poursuivre les efforts en faveur des 20% de logements sociaux conventionnés et renforcer les capacités d'accueil d'urgence (ex. : chalets EMMAÛS)

BÂTIMENTS / VOIRIE / ÉQUIPEMENTS

Action 23 : Poursuivre les travaux d'accessibilité

Action 24 : Renforcer les protections phoniques sur le territoire

Action 25 : Renforcer les services offerts dans le cadre des Technologies de l'Information et de la Communication (concrétisation des opérations de montée en débit, développement des services proposés en ligne, soutien à l'usage des TIC par tous grâce aux animations (@PI) et à l'extension des accès publics, etc.)

OBJECTIF 2- Valoriser les richesses du territoire

EMPLOI

Action 26 : Poursuivre les actions en faveur de l'exemplarité de la « collectivité-employeur » (% travailleurs handicapés, clause sociale, précarité et prévention des risques psycho-sociaux)

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 27 : Développer les dispositifs d'aide à la connaissance du tissu économique local, à l'attractivité du territoire et au marché du travail

Action 28 : Mettre en place des dispositifs de soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire sur le territoire (promotion sous forme de réunions publiques d'information, de publications dédiées, subventionnements, etc.) et développer la prise en compte du DD dans le choix de nouvelles entreprises susceptibles de s'implanter sur la commune

Au vu des motifs exposés précédemment,

Monsieur le MAIRE propose au Conseil municipal d'adopter le plan d'actions de l'Agenda 21 local tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le plan d'actions de l'Agenda 21 local.

| |
|---|
| N° 19 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES |
|---|

Monsieur GRÉZILLIER expose :

Comme précédemment exposé lors du débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 13 février 2012, il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des ménages pour 2012.

VU le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 13 février 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de maintenir les taux des taxes d'habitation et foncières à leur valeur de 2011

- de fixer en conséquence les taux des contributions directes pour l'exercice 2012 comme suit :